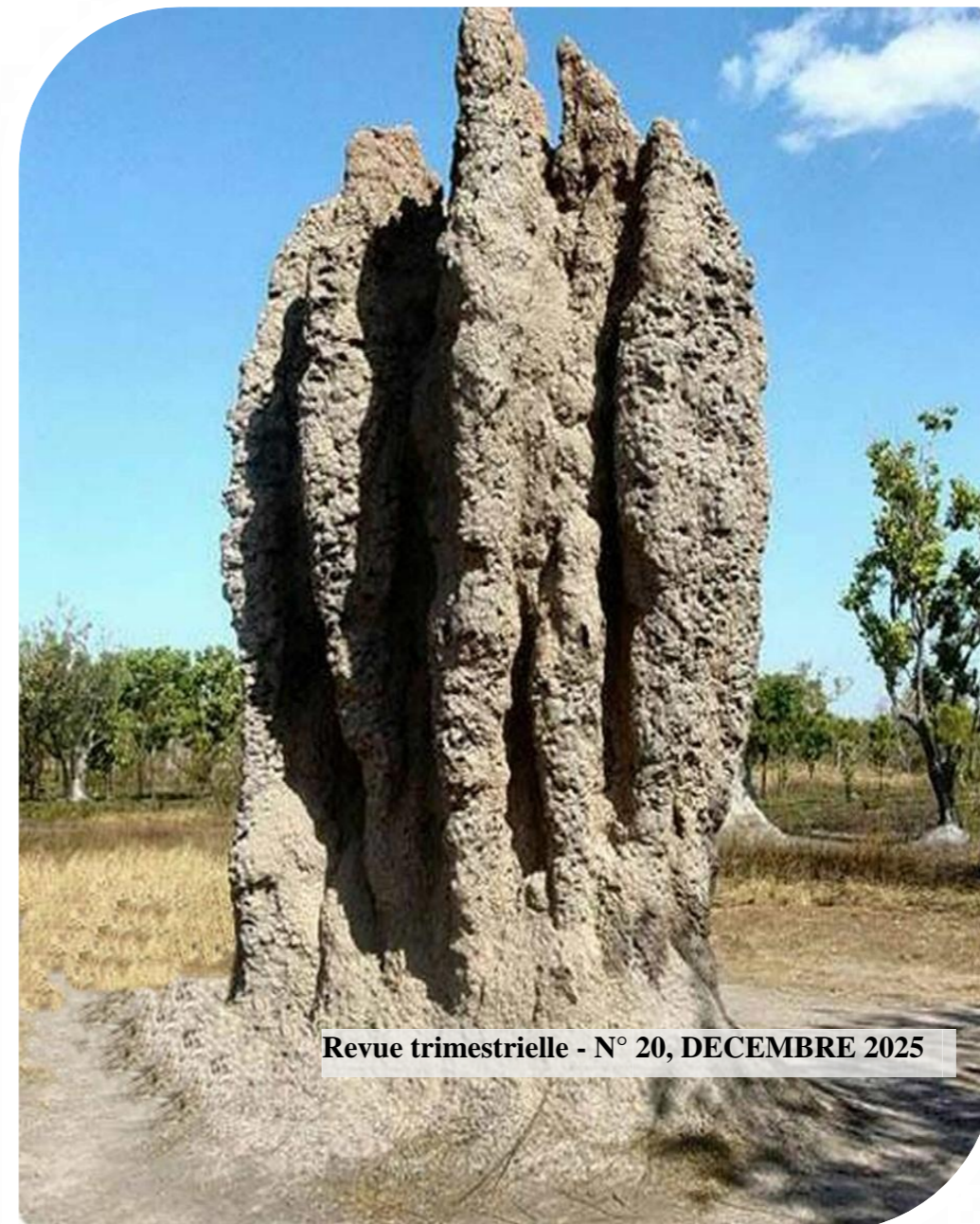


Print ISSN: 2617-4766

E-ISSN: 2617-4774

Đamá Nínáv

REVUE INTERDISCIPLINAIRE
LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES



Revue trimestrielle - N° 20, DECEMBRE 2025

REVUE TRIMESTRIELLE - N° 20 Đamá Nínáv | REVUE INTERDISCIPLINAIRE LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Mise en page et Impression

IMPRIMERIE ST LOUIS

53, Rue N'ZARA Doulassamé Face Première Eglise Baptiste du TOGO

BP: 61536 / Tel Bureau: (228) 22 22 10 45 / Mobile : (228) 90 12 37 30

E-mail: imprimerie.stlouis@yahoo.fr



SJIFactor - Scientific Journal Impact Factor

E-mail : evaluation@sjifactor.com

Website : <http://sjifactor.com/>

SJIF 2025 = 6.907 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025).

SJIF Impact Factor Evaluation [SJIF 2025 = 6.907]

"Dama Ninao" est une revue scientifique interdisciplinaire qui accepte et publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines. A cet effet, elle s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques. La Revue "Dama Ninao", entendu "L'Entente" en langue kabyè du Nord Togo, est créée dans l'intention de matérialiser la mondialisation ou la globalisation qui s'opère avec l'esprit d'équipe et d'échanges et la désuétude du monde autarcique. Le monde scientifique universitaire ne peut échapper à cet esprit d'équipe qui fonde un creuset où « le fer aiguise le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité.

La Revue Dama Ninao nous renvoie à la Civilisation de l'Universel du poète sénégalais Léopold Sédar Senghor, qui prône la porosité des âmes avec l'acceptation de l'autre, de ce qu'il dispose d'utile pour mon avancement : sa civilisation, sa culture, sa langue ... Elle se fonde notamment sur la philosophie de Paul Ricœur qui préconise la perception de Soi-même comme un autre. Considérer soi-même comme un autre aux yeux de l'autre, nous amènerait à faire taire nos distensions et ressentiments afin de redimensionner notre espace, reconstruire notre histoire et notre société.

La Revue Dama Ninao s'est inspirée de la nature. Des insectes en miniature nous produisent de bels chefs-d'œuvre architecturaux, conjuguent leur génie créateur et leur force dans la patience et dans la tolérance. Ils créent des œuvres monumentales qui dépassent l'entendement humain, les termitières. A cet effet, la nature semble nous parler, nous guider, nous instruire dans le silence. Seules ces créations nous interpellent sans autant faire de nous des disciples. Comme la termitière qui, pour la plupart du temps, est une composante de maillons surgissant de la même matière, la Revue Dama Ninao se veut une termitière scientifique dont les enseignants-chercheurs en sont les maillons.

Au confluent de diverses sciences, la Revue Dama Ninao se propose de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue

interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication et rédacteur en chef :

Professeur TCHASSIM Koutchoukalo, Université de Lomé (Togo)

Directeur de rédaction :

Professeur Arthur MUKENGUE, Université de Rhodes (Afrique du sud)

Comité Scientifique

Professeur Yaovi AKAKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjona KADANGA, Université de Lomé (Togo), Professeur Xavier GARNIER, Université Paris 3 (France), Professeur Norbert VIGNONDE, Université de Bordeaux (France), Professeur Adama COULIBALY, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Okri Pascal TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Mamadou KANDJI, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Komla Messan NUBUKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Amadou LY, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Kazaro TASSOU, Université de Lomé (Togo), Professeur Dotsè YIGBE, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjo AFAGLA, Université de Lomé (Togo), Professeur Alain-Joseph SISSAO, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso), Professeur Komla Essowè ESSIZEWA, Université de Lomé (Togo), Professeur Gneba KOKORA, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Louis OBOU, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Ataféi PEWISSI, Université de Lomé (Togo), Professeur Vicente Enrique Montes Nogales, Universidad de Oviedo (Espagne), Professeur Mamadou FAYE, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Akila AHOULI, Université de Lomé.

Comité de lecture

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Université de Lomé (Togo), Professeur Gbati NAPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Didier AMELA, Université de Lomé (Togo), Professeur Komi KOUVON, Université de Lomé (Togo), Dr Komi BEGEDOU, Université de Lomé (Togo), Dr Koffi Dodzi NOUVLO, Dr Kpatimbi TYR, Université de Lomé (Togo), Dr Madis KROUMA, Université de Lomé, Professeur Arthur MUKENGE, Université de Rhodes (Afrique du Sud), Professeur Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Université de Lomé (Togo), Dr Anoumou AMEKUDJI, Université de Lomé (Togo), Professeur Raphaël YEBOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur PERE-KEZIMA, Université de Lomé, Professeur HETCHELI Follygan, Université de Lomé, Dr BASSANE Ernest (MC), Université Norbert Zongo de Koudougou (Burkina Faso), Professeur AVEGNON Komi Xolali, Ecole Normale Supérieur d'Atakpamé (Togo), Dr YEKE Ulrich-Ariel,

Université Omar Bongo (Gabon), Dr AWOKOU Kokou (MC), Université de Lomé, Dr PIDABI Ghabana (MC), Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé (Togo), Dr TONYEME Bilakani (MC), Dr LONGA Banabia, Université de Lomé, Dr NPAKOU Bantchin (MC), Université de Lomé, Kouawo Candide Achille Ayayi (MC) Université de Lomé, Dr GNAGNON Kossi Wonouvo, Université de Lomé, Dr KPASSAGOU Lodegaena Bassantea, Université de Lomé, Dr ANDOU Weinpanga A. (MC), Université de Lomé, Dr GNANE Napo (MC), Université de Lomé

Comité de rédaction

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Docteur Wonouvo GNAGNON (Assistant), Docteur DOUHADJI Kossi, Université de Lomé.

Secrétariat : HOGNON Komi Mosé

Contact : revuedamaninao@gmail.com

Site Internet de la Revue Dama Ninao : <https://revuedamaninao.net/>

LIGNE EDITORIALE DE LA REVUE DAMA NINAO

Dama Ninao est une revue scientifique internationale. Dans cette perspective, les textes que nous acceptons en français ou anglais sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

La taille des articles

Volume : 10 à 15 pages ; interligne 1.5, police 12 pour le corps du texte et les courtes citations ; police 11 pour les longues citations, Times New Roman, les références des citations doivent être incorporées dans le texte. Exemple : Guy Rocher (1968, p. 29), pas de référence en foot-notes à l'exception de quelques commentaires.

Ordre logique du texte

- Un **TITRE** en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- **Nom et prénom(s)** du contributeur ou des contributeurs, **nom de l'institution** d'appartenance, **adresse mail**
- Un **Résumé (Abstract)** de 8 lignes en français et anglais, en interligne simple, suivi de 6 **Mots clés (Key words)**
- Une **Introduction** : elle doit avoir une problématique, une méthode et une structure.
- Un **Développement** : les articulations du développement du texte doivent-être titrées comme suit :

1-Pour le **Titre** de la première section

1-1-Pour le **Titre** de la première sous-section

1-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section

2- Pour le **Titre** de la deuxième section

2-1-Pour le **Titre** de la première sous-section

2-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section

3- Pour le **Titre** de la troisième section (si l'auteur de l'article le souhaite)

-Une **Conclusion** : elle doit être courte, précise et concise en mettant en relief l'authenticité des résultats de la recherche.

-**Références bibliographiques** (Mentionner uniquement les auteurs cités)

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur. Exemples :

- AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.
- BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.
- DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151. (Pour les articles).

Typographie française

- La Revue Dama Ninao s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.
- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations...

Tableaux, schémas et illustrations

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffre romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre précis et une source. Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

Soumission des manuscrits

Cette revue facture les frais de publication à **50 000F** détaillés comme suit :

- les frais d'instruction de l'article sont de **20000f** payables immédiatement au moment de l'envoi de l'article ;
- à l'instruction, si l'article est retenu, l'auteur paie les frais d'insertion qui s'élèvent à **30.000f**.

Le paiement des frais se fera via les opérateurs téléphoniques.

- Envoi par **Western Union, Ria, Money Gram** (Bref, les canaux internationaux pour les auteurs devant envoyer les frais hors du Togo) à **TCHASSIM Koutchoukalo** (mail : mtchassim@gmail.com)
- ou par **Tmoney** (au numéro **00228 90 22 89 93**) pour les nationaux.

Le paiement des frais d'insertion donne droit à un tiré à part. Si un auteur achète un exemplaire, les frais d'envoi sont à sa charge. Les frais de gravure des clichés, des

schémas et l'expédition des tirés à part (pour ceux qui voudraient les avoir par la poste) sont à la charge des auteurs.

Tous les manuscrits doivent être soumis uniquement par voie électronique à l'adresse suivante : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net. Tous les échanges entre le secrétariat de la revue et l'auteur se feront uniquement par internet, il importe donc de fournir un mail actif que l'auteur consulte très régulièrement et d'envoyer toutes les informations relatives au processus de publication des articles uniquement par mail. La Revue Dama Ninao paraît trimestriellement. Toute soumission doit parvenir au secrétariat de la rédaction un mois voire deux semaines (délai de rigueur) avant la publication du numéro dans lequel l'article pourra être inséré. Pour toute information, envoyez un mail à : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net, visitez le site de la revue : www.revuedamaninao.net ou nous contacter : Tel : 00228 90 22 89 93.

Evaluation par les pairs

Les instructeurs à qui la revue affecte les articles de leur spécialité, doivent les lire avec rigueur, rejeter tout article dont le contenu est en inadéquation avec le titre et/ou dont le raisonnement n'offre pas une qualité scientifique, faire des propositions pour l'amélioration dudit article, renvoyer l'auteur de l'article à la ligne éditoriale de la revue au cas où elle n'est pas respectée. Ils se doivent notamment de vérifier, par le biais d'internet, si le même article n'est pas déjà publié dans une revue en ligne.

Objectifs et portée

La revue Dama Ninao, de par son nom qui signifie « entente », a pour objectifs :

- de matérialiser le monde universitaire qui est un creuset où « le fer aiguise le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité ;
- de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

La revue Dama Ninao a une portée scientifique et sociale. A cet effet, elle publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines et s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques sur appel à contribution thématique (colloque) ou varia. Elle est un espace de rencontre, de construction et de reconstruction des réseaux relationnels et scientifiques.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

SOMMAIRE

1. **LES PROVERBES DANS LA TRADITION EDUCATIVE KISSI DE
KISSIDOUGOU, EN GUINEE-CONAKRY ----- 17**
Dr CAMARA Abdoul Karim, Université Yambo Ouologuem de Bamako (Mali)
Dr BONGONO Yomba, Université Julius NYERERE de Kankan (Guinée-
Conakry)
2. **DEVELOPPEMENT RURAL CONTRAIRE : BOKO HARAM ET LES
MUTATIONS DE LA PRODUCTION AGRICOLE AU LAC (TCHAD) ----- 32**
ADOUM Forteye Amadou, Département de Géographie, Université de
N'Djamena (Tchad)
DJANGRANG Man-na, Centre National de Recherche pour le Développement
(CNRD) (Tchad)
ZOUA BLAO Martin, Département de Géographie, Université de N'Djamena
(Tchad)
3. **« CORRESPONDANCES » DE BAUDELAIRE : FONDATION
ÉPISTÉMOLOGIQUE D'UNE POÉTIQUE SYMBOLISTE ----- 52**
N'GONIAN Kouassi Anicet, Université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo,
(Côte d'Ivoire)
4. **LA MÉDECINE PERSONNALISÉE ET LA MÉTAPHORE DU
RÉDUCTIONNISME GÉNÉTIQUE: ENJEUX PHILOSOPHIQUES
CONTEMPORAINS ? ----- 68**
OUÉDRAOGO Arounan, Université de Tours (France)
5. **AUTOBIOGRAPHIES FUNÉRAIRES DES HAUTS DIGNITAIRES :
APPORTS A L'HISTOIRE PHARAONIQUE (2500-1300 AV. J.-C.) ----- 90**
TRAORE Assa Dramane, Université des Sciences Sociales et de Gestion de
Bamako (Mali)
6. **LA CONVENTION 32 TCHADO-FRANÇAISE----- 108**
DOMARDEEL Ali, Université de N'djaména (Tchad)
NDIGUYANA Mahnkoiri, Université de Sarh (Tchad)

7. LA PHILOSOPHIE DE LA MÉDECINE DE GEORGES CANGUILHEM --128
OUÉDRAOGO Arounan, Université de Tours (France)
8. LE COMMERCE DES PRODUITS ARTISANAUX DU CAMEROUN
SEPTENTRIONAL : LA PRÉCARITÉ DANS L'AUTO-EMPLOI. -----145
BATOUL Bouba, Université de Ngaoundéré (Cameroun)
9. FUNCTIONS OF HOMICIDE IN SHAKESPEARE'S TRAGEDIES : A
READING OF *HAMLET AND MACBETH* -----160
KLOUTSE Biava Kodjo, Université de Kara (Togo)
10. MODELÉ GRANITIQUE ET DÉGRADATION DE LA ROUTE NATIONALE
A3 EN ZONE TROPICALE HUMIDE DANS UN CONTEXTE DE
CHANGEMENT CLIMATIQUE (CENTRE DE LA COTE D'IVOIRE) -----178
LOUKOU Bolley Josué Aristide, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
DJE Bi Doutin Serge, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
YAO Brou Raymond, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
11. VERBES COGNITIFS, MARQUEURS DE SUBJECTIVITÉ ET
D'ACQUISITION DE LA CONNAISSANCE DANS *LE MONDE
S'EFFONDRE* DE CHINUA ACHEBE -----196
CAMARA Mohamed, Université Alassane Ouattara(Côte d'Ivoire)
12. DU ROMAN INITIATIQUE AU ROMAN HISTORIQUE DANS *VOYAGE
INITIATIQUE* DE NOËL-AIMÉ NGWA NGUÉMA -----211
MOUPOUMBOU Clément, Université Omar BONGO de Libreville (Gabon)
13. LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE : DERIVES ET PERSPECTIVES -----229
FOFANA Daniel Chifolo, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
14. « LUTTE POLITIQUE AU CAMEROUN POSTCOLONIAL : ENTRE
ELIMINATION DES ADVERSAIRES POLITIQUES ET CONSERVATION
DU POUVOIR (1958-1971) » -----246
DEUGA CHIEUDJUI Joseph Magloire, Université de Dschang (Cameroun)
15. DÉTERMINANTS SOCIOÉCONOMIQUES DE L'ADOPTION DE LA
MÉCANISATION AGRICOLE DANS UN CONTEXTE DE FORTES
POTENTIALITÉS AGROÉCONOMIQUES : LE CAS DE LA PLAINE DE
MÔ AU TOGO -----264
DJALNA Kouyadéga, Université de Kara (Togo)

- 16. DISTRIBUTION SPATIALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LA COMMUNE DU 9^{ÈME} ARRONDISSEMENT DE LA VILLE DE N'DJAMENA (TCHAD)-----285**
DJIMLASSEM NDOUBA Kisito, Université de Pala (Tchad)
- 17. ESSAI DE PROFILAGE DE L'AUTORITÉ TRADITIONNELLE EN CÔTE D'IVOIRE : L'EXEMPLE DES CHEFS BÉTÉ DE GAGNOA-----305**
DJOKOURI Loroux Serge Pacome Junior, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- 18. INTEGRATION SOCIOECONOMIQUE DES REFUGIES CENTRAFRICAINS DE LA NYA-PENDE (TCHAD) -----322**
DOUMDE Marambaye, Université de Doba (Tchad)
MOREMBAYE Bruno, Université de Doba (Tchad)
DJIMADOUM Deba Emmanuel, Université de Dschang (Cameroun)
- 19. ANALYSE DES STRATÉGIES DE PROMOTION DES VALEURS ÉTHIQUES À TRAVERS LES CONTES DANS LES SOCIÉTÉS AGNI-----339**
SENY Ehouman Dibié Besmez, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (Côte d'Ivoire)
KOUADIO Mafiani N'Da, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
- 20. ANALYSE ETHNOLINGUISTIQUE ET VISION DU MONDE DES ETHNOTEXTES FUNÉRAIRES NZIMA : L'EXEMPLE DES PLEURS RITUELS CONSACRES AU CLAN AZANWOULE -----356**
EKRA Gnankon Christophe-Richard, Université Félix Houphouët-Boigny, ABIDJAN (Côte d'Ivoire)
KOUADIO Mafiani N'Da, Université Félix Houphouët-Boigny, ABIDJAN (Côte d'Ivoire)
- 21. UN ENFANT DU TCHAD DE JOSEPH BRAHIM SEID : DE L'ÉNONCIATION FICTIVE AU PACTE RÉFÉRENTIEL RÉEL, ENJEUX D'UNE AUTOBIOGRAPHIE ROMANCÉE -----376**
KALPET Emmanuel, École Normale Supérieure de Bongor (Tchad)
MAMADI Robert, Université de N'Djaména (Tchad)

22. LITTÉRATURE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX : UNE ANALYSE GÉOCRITIQUE DU ROMAN *PUSSIONS-NOUS VIVRE LONGTEMPS* DE IMBOLO MBUÉ -----400
Eulalie Patricia ESSOMBA, École normale supérieure de Yaoundé 1 (Cameroun)
23. L'INTERDICTION DU PHÉNOMÈNE DE LA CAPTIVITÉ (ESCLAVAGE) AU SOUDAN FRANÇAIS (XIXe-XXe SIÈCLE) : ENTRE DÉFI ET ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX -----420
FOFANA Yacouba, Université Jean Lorougnon Guédé-Daloa (Côte d'Ivoire)
DIABATÉ Pori, Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)
24. ENQUÊTER LES GROUPES MARGINALISÉS AU TOGO : PARTICULARITÉS MÉTHODOLOGIQUES À PARTIR DU CAS DES ENFANTS DE LA RUE À TSEVIE -----442
GOGOLI Ablavi Esseyram, PPNDL, Université de Lomé (Togo),
AWESSO Atiyihwè, PPNDL, Université de Lomé (Togo),
N'DJAMBARA Mahamondou, URAAF, Université de Lomé (Togo),
MOUMOUNI Innoussa, PPNDL, Université de Lomé (Togo)
25. L'ORGANISATION DU DEUIL CHEZ LES TABWA DE TANGANYIKA (DES ORIGINES À LA VEILLE DE LA COLONISATION)-----462
KASEBA Hervé Katolo, Uclouvain-Saint-Louis Bruxelles (Belgique)
26. MAMY WATA ET LA DECOLONISATION SPIRITUELLE DE L'IMAGINAIRE POSTCOLONIALE DANS *LA CAGE* DE ROBERT DARENE -----479
MALONDA MATINA Intime-Chancia , Université Omar Bongo (Gabon)
27. RECOURS AUX CENTRES DE SANTÉ PUBLICS DANS LA SOUS-PREFECTURE DE LANGUIBONOU (CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE) -----498
KRAMO Yao Valère, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
ISSA Bonaventure Kouadio, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
OUATTARA Rockyatou, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
ASSI-KAUDJHIS Narcisse, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

28. **ÉTAT DE DROIT ET DEFIS SECURITAIRES EN AFRIQUE-----518**
YAMEOGO Issaka, Université Norbert Zongo, Koudougou, (Burkina Faso)
29. **EMOTIONS ET ACTION PEDAGOGIQUE DES ENSEIGNANTES DE
L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE L'UNIVERSITE DE BERTOUA -539**
EPOTO IBON NDOME Jeanne, Université de Bertoua (Cameroun)
BIOLO Joseph Thierry Dimitri, Université de Bertoua (Cameroun)
MAPOUKOU Jeannine, Université de Bertoua (Cameroun)
30. **CRITIQUE DU SOCIAL ET ÉMERGENCE D'UN ESPACE POLITIQUE
AUTHENTIQUE DANS LA SOCIÉTÉ DE MASSE CHEZ HANNAH
ARENDT-----552**
KARABOILY Mah Hortense, Institut National Supérieur des Arts et de
l'Action Culturelle (Côte d'Ivoire)
31. **L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL ET LA RÉSILIENCE CHEZ LES
ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE DU TOGO-----567**
KAZIMNA Pazambadi, Université de Lomé (Togo)
32. **ART AS A THERAPY: A READING OF ALICE WALKER AND ZORA
NEALE HURSTON -----582**
KAN-OUAR Eguibowé Viviane, Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina-Faso)
AFAGLA Kodjo , Université de Lomé (Togo)
33. **IMPACT DE LA PRATIQUE AGRICOLE SUR LA DYNAMIQUE
PAYSAGÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE KORO (NORD-UEST DE LA
CÔTE D'IVOIRE)-----595**
KONE KARNON, Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)
KONÉ KIYOFULO HYACINTHE, Université Alassane Ouattara (Côte
d'Ivoire)
TRAORE ZIE DOKLO, Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)
34. **DÉCRYPTAGE STYLISTIQUE ET RHÉTORIQUE DU MÉTALANGAGE
DANS LE DISCOURS NÉGRO-AFRICAIN : CAS DE *L'ÉTAT Z'HÉROS OU
LA GUERRE DES GAOUS* DE MAURICE BANDAMAN ET *ALLAH N'EST
PAS OBLIGÉ* D'AHMADOU KOUROUMA-----611**
KPAN Roger Gueu, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
ASSI Fabrice Christian Ehouan, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

35. **THE COMMONWEALTH DEVELOPMENT AND BENIN: A POSTCOLONIAL COMPARATIVE ANALYSIS**-----626
ABADAMÈ Marcellin, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
36. **PLURALISME ETHNIQUE ET DEMOCRATIE EN AFRIQUE : PROSPECTIVE POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE** -----642
MBIA MALLAH Syngam, Université de Lomé (Togo)
37. **LE PERSONNAGE MARGINAL DANS *BLACK MANOO* DE GAUZ : MODE, CADRE DE VIE ET IDEOLOGIE**-----658
MENEDA Danielle Laurence, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
38. **DES HOMMES DANS DES PROFESSIONS TRADITIONNELLEMENT FEMININES DANS UNE SOCIETE FORTEMENT STEREOTYPEE (OUAGADOUGOU)**-----673
MILOUNGOU/BAMOGO Touwindé, Université Thomas SANKARA (Burkina-Faso)
39. **ALLIANCES INTER-ETHNIQUES ET LA SYMBOLIQUE DE L'EAU ET DES ÉLÉMENTS CULTURELS DANS LA STABILITÉ ET LA COHÉSION SOCIALE EN CÔTE D'IVOIRE** -----695
MOULARET Renaud-Guy Ahioua, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (Côte d'Ivoire)
ALIMAN Fabrice, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (Côte d'Ivoire)
40. **HEIDEGGER ET L'EPOQUE MODERNE: VERS UN RAPPORT ESTHETIQUE DE L'ETANT**-----713
DIALLO Mounirou, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)
NDIAYE Moïse Babacar, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)
41. **DYNAMIQUE DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ ET CONGESTION LIÉE À LA DESSERTÉ DE LA VILLE DE BINGERVILLE (CÔTE D'IVOIRE)**-----728
YAO N'guessan Fabrice, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)
N'DRI Kouamé Sylvain, Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (Côte d'Ivoire)

- 42. DE LA TRANSTEXTUALITE ET DE LA TRANSGENERICITE EN ART :
UNE PROMOTION DU CONTE ORAL PAR LA CINEMATOGRAPHIE --748**
N'GUESSAN Konan Germain, Institut National Supérieur des Arts et de
l'Action Culturelle (Côte d'Ivoire)
EHILE Kadja Olivier, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action
Culturelle (Côte d'Ivoire)
- 43. PEUPLEMENT ANCIEN DU ZARMAGANDA DES ORIGINES AU XVE
SIÈCLE : CAS DES CII ET DES LAFAR (NIGER) -----763**
HAMA Nouhou, Département d'histoire à l'université Abdou Moumouni de
Niamey (Niger)
- 44. LA NOTION DE SOLIDARITE AU GABON : QUELLE EVOLUTION DE LA
FIN DU XIX^E SIECLE A 2024 ? -----779**
NYAMA Abraham Zéphirin, Université Omar Bongo de Libreville (Gabon)
- 45. INTEGRATION DES TIC DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET TECHNIQUE EN GUINEE : ENTRE INSUFFISANCE
INFRASTRUCTURELLE ET DEFICIT DE COMPETENCES NUMERIQUES
-----793**
OUATTARA Bapindié, Université Thomas Sankara (Burkina-Faso)
DIALLO Mamadou Koudiougou, École Normale d'Instituteurs de Boké (Guinée)
- 46. AFRO ET FRANCO FÉMINISMES DANS *CELLES QUI ATTENDENT DE
FATOU DIOME*-----809**
MAÏGA Aboubacar Abdoulwahidou, Université Yambo Ouologuem de Bamako
(Mali)
DEMBÉLÉ Sambou, École Doctorale-Droit, Économie, Sciences sociales,
Lettres et Arts du Mali (Mali)
- 47. TRADITION ET MENDICITE AU BURKINA FASO : UNE ILLUSTRATION
A PARTIR DES PARENTS AYANT DES ENFANTS JUMEAUX DANS LA
VILLE DE OUAHIGOUYA -----821**
SAOUADOGO Sidibéouéndin, Université Joseph –KI ZERBO (Burkina Faso)
TRAORE Masseniva, Université Joseph –KI ZERBO (Burkina Faso)

48. MICROCREDIT ET BIEN-ETRE MONETAIRE DES MENAGES RURAUX
AU CAMEROUN -----832
TCHUENGA Doris, Université de Maroua (Cameroun)
NLOM Jean Hugues, Université de Douala (Cameroun)
49. STRUCTURE POETIQUE DU FEMINISME DANS *GRAIN DE SABLE* DE
TANELLA BONI ET *CALLIGRAMMES* DE GUILLAUME APOLLINAIRE
-----854
TRAORE Bakary, Université Félix Houphouët- BOIGNY, Abidjan, (Côte
d'Ivoire)
50. VARIABILITÉ CLIMATIQUE ET RÉSILIENCE DES PRODUCTEURS DE
RIZ PLUVIAL DANS LA SOUS-PREFECTURE DE BODOKRO (CENTRE
DE LA COTE D'IVOIRE) -----869
KOUASSI Yao Dieudonné, , Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte
d'Ivoire)
KOUADIO N'dri Yann Cedric, , Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte
d'Ivoire)
KOFFI Kouadio Alain, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)
51. TYPOLOGIE ET FONCTIONNALITÉS DES CÉRAMIQUES À BROBO
(CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE) : SAVOIR-FAIRE ET USAGE-----887
YAPI Apo Sandrine, Université Felix Houphouët Boigny d'Abidjan (Côte
d'Ivoire)
YEO Mitanhantcha, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)
52. ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET MOUVEMENTS DE « VEILLE
CITOYENNE » AU BURKINA FASO : ÉMERGENCE D'UNE
CITOYENNETÉ ACTIVE OU DYNAMIQUE SOCIALE À TONALITÉ
POPULISTE ? -----901
YOGO Evariste Magloire, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina-Faso)
53. DU NAZINON AU MOUHOUN : DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION
HUMAINE PREHISTORIQUE ET PROTOHISTORIQUE-----914
BATIENO Désiré, Université Yembila Abdoulaye TOGUYENI (Burkina Faso)
54. DU FONDEMENT DE L'UNIVERSALISME DES DROITS DE
L'HOMME À PARTIR DE LA MORALE DE KANT -----930
HONBA Théodore, Université de Douala (Cameroun)

- 55. ALTERITE ET REHABILITATION D'UNE IDENTITE FEMININE
DANS LA NUIT SACREE DE TAHAR BEN JELLOUN -----947**
LYAMANGOYE Bob Emarculin, Université Omar Bongo (Gabon)
- 56. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES PROGRAMMES DE
FORMATION INITIALE ET CONTINUE EN LIEN AVEC LE
NUMÉRIQUE ÉDUCATIF ET DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR AU
CAMEROUN -----962**
BEYALA OWONO Marguerite, Université de Yaoundé 1 (Cameroun)
- 57. DEPICTING SLAVERY AND SOCIAL DIFFERENCES IN TONI
MORRISON'S A MERCY -----976**
ADOUPO ACHO Patrice, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
- 58. ANALYSE CRITIQUE DE LA PLACE DE L'ORIENTATION-
CONSEIL DANS LES LOIS SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET
PROFESSIONNELLE AU CAMEROUN -----991**
MEZO'O Gaston-Lebeau, Université de Yaoundé I (Cameroun)

**L'INTERDICTION DU PHÉNOMÈNE DE LA CAPTIVITÉ (ESCLAVAGE)
AU SOUDAN FRANÇAIS (XIXE-XXE SIÈCLE) : ENTRE DÉFI ET
ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX**

FOFANA Yacouba
Enseignant-chercheur, Département d'Histoire
Université Jean Lorougnon Guédé-Daloa (Côte d'Ivoire)
fofanayacouba.k@gmail.com

&
DIABATÉ Pori
Enseignant-chercheur, Département d'Histoire
Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)
diabatepori75@gmail.com

Résumé : La colonisation du Soudan français s'est opérée suivant un processus marqué par plusieurs étapes, suscitant diverses réactions de la part des Africains. Sans nécessairement s'opposer par la violence, ces populations ont su adopter des stratégies pour contourner certaines mesures de l'administration coloniale afin de préserver leurs intérêts socio-économiques. Cette étude se penche particulièrement sur la question de la captivité, une pratique que l'administration coloniale a tenté d'abolir mais que les Africains ont réussi à faire perdurer. À partir d'un corpus de sources diversifiées, ce travail invite ainsi à reconsidérer la lecture classique d'un pouvoir colonial tout-puissant, en mettant en exergue une forme de résilience des Africains, et qui témoigne de leur capacité d'agir face à une domination étrangère.

Mots clés : Captivité, colonisation, esclavage, résilience, Soudan français.

Abstract : The colonization of French Sudan was made following a process marked by many steps arousing various reactions from Africans. Without necessarily opposing with violence, these populations have succeeded in finding strategies to avoid some measures of colonial administration in order to preserve their socio-economic interests. This study focuses specifically on the issue of captivity, a practice that the colonial administration tried to abolish but which Africans managed to perpetuate. Based on a corpus of diversified sources, this work invites to reconsider the classic narrative of an all-powerful colonial power, highlighting a form of resilience of Africans, which testify to their capacity to act face to foreign domination.

Keywords: Captivity, colonization, slavery, resilience, French Sudan.

Introduction

Dans le cours de son évolution historique, le continent africain a été confronté à des formes de domination, dont certaines se sont manifestées avec une intensité remarquable. La question de la captivité et de l'esclavage s'inscrit dans cette dynamique. Bien que la Grande-Bretagne et la France aient officiellement aboli la traite atlantique, respectivement le 25 mars 1807 et le 29 mars 1815, l'Europe, et plus particulièrement la France, réoriente sa stratégie d'exploitation vers le continent lui-même. L'esclavage domestique, pratique déjà ancrée depuis plusieurs siècles dans certaines sociétés africaines, est alors maintenu et instrumentalisé en substitution à la traite transatlantique. Ce système permet à la France de bénéficier d'une main-d'œuvre abondante et à moindre coût, mobilisée principalement pour la production de matières premières destinées à approvisionner les industries européennes (Botte, 2000). Tout en demeurant officiellement attachée à une politique de protection des droits humains, l'administration coloniale en Afrique proclame l'abolition de l'esclavage sous toutes ses formes, y compris celui d'ordre domestique. Toutefois, cette affirmation d'interdiction est en contradiction avec les réalités observées sur le terrain. En pratique, les puissances coloniales tolèrent, voire laissent perdurer le système de captivité, instituant ainsi une différence entre les principes abolitionnistes affichés et les pratiques effectives. Cette dissonance s'explique par des considérations d'ordre économique et social (Grandmaison, 2010).

Le cas du Soudan français, entre le XIXe et le XXe siècle, constitue une illustration de cette dynamique. Dans un contexte de pénétration militaire et de consolidation de la domination coloniale dans cette région de l'Afrique, l'administration française est contrainte de proscrire officiellement la pratique de la captivité. À cette fin, elle met en place des mesures répressives à l'encontre des contrevenants. Dans le prolongement de cette politique, sont institués des « villages de liberté » destinés à l'accueil et la réinsertion sociale des esclaves affranchis. Toutefois, ces structures demeurent placées sous l'autorité directe de l'administration coloniale. En réalité, cette prétendue réinsertion sociale ne constitue rien d'autre qu'une forme déguisée d'exploitation. Ces hommes et ces femmes, désormais

affranchis, sont réorientés vers des travaux au service de l'administration coloniale, conformément aux besoins économiques et politiques de la métropole. Ainsi, sous couvert d'humanisme et d'abolition, la logique de domination et d'asservissement perdure, adaptée aux exigences du nouveau cadre colonial (Bouche, 1968). Cette reconversion des esclaves en main-d'œuvre coloniale apparaît d'autant plus crédible que certains administrateurs coloniaux eux-mêmes ne se sont pas privés de recourir à leurs services³⁹. L'exploitation humaine demeure ainsi un pilier du système colonial (Tymowski, 2000).

Il apparaît donc avec certitude, avec ces travaux antérieurs, que l'esclavage s'est perpétué, en particulier dans le contexte de la pénétration et de la conquête territoriale de cette région de l'Afrique, et ce, bien au-delà de son interdiction officielle. Un fait notable mérite d'être souligné : l'application effective de la mesure d'abolition ne fut pas systématique. Si, d'une part, les autorités françaises ont parfois toléré la perpétuation de la captivité, lorsqu'elle servait leurs intérêts économiques, l'analyse des faits révèle, d'autre part, qu'elles se sont également trouvées contraintes de composer avec la résilience des populations. Ce qui intéresse ici est que, la volonté d'interdiction ou de tolérance de la captivité selon les intérêts du pouvoir colonial n'a pas toujours été respectée par les populations. Elles ont agi suivant leurs propres intérêts, au grand désarroi de la puissance colonisatrice. C'est ce constat qui motive la présente étude, laquelle s'attache à répondre à la question suivante : comment, en dépit des interdictions édictées par le pouvoir colonial, les Africains ont-ils réussi à assurer la continuité de l'esclavage au Soudan suivant leurs propres intérêts économiques et sociaux ?

Cette étude est une contribution à l'histoire socio-économique des peuples du Soudan français à l'époque coloniale. Elle vise à reconnaître l'existence d'un fait social traditionnel antérieur à la colonisation, tout en mettant en lumière les efforts déployés par certaines sociétés pour en assurer la pérennité, malgré les injonctions coloniales.

³⁹ Le commandant Quiquandon, autorité coloniale, employait plus d'une centaine d'esclaves dans des plantations destinées à approvisionner la métropole.

La triangulation des données issues des Archives Nationales du Sénégal (ANS), des Archives Nationales du Mali (ANM), des récits de voyage d'explorateurs français en Afrique, et enrichie par une enquête de terrain, offre des éléments de réponse à la problématique posée. L'analyse s'articule autour de trois axes fondamentaux. D'abord, l'appréhension de la captivité comme composante intrinsèque des structures sociales traditionnelles. Ensuite, l'examen des méthodes et stratégies déployées par l'administration coloniale française pour éradiquer ce phénomène ancien. Enfin, l'étude des formes de contournement élaborées par les populations locales face aux injonctions coloniales. Ces trois axes permettent de saisir la complexité des interactions entre domination coloniale et dynamiques locales.

1. L'esclavage au Soudan avant l'arrivée des Français dans la région

Avant de parvenir à la décision d'interdire la captivité durant la période coloniale, il convient de consacrer quelques lignes à la structuration et au fonctionnement de ce phénomène au sein des sociétés africaines, lesquelles l'avaient institué bien avant toute ingérence européenne. En effet, de nombreuses sociétés africaines ont, depuis des siècles, intégré la captivité dans leurs systèmes sociaux, en l'institutionnalisant parfois en fonction des circonstances particulières.

Dans certaines sociétés d'Afrique septentrionale, à l'instar de la Tunisie entre le XVe et le XVIIIe siècle, l'implication des autorités politiques et religieuses dans les procédures de rachat de captifs témoigne du caractère officiel de la pratique. Lorsqu'il s'agissait d'un rachat collectif, ces autorités intervenaient directement. En revanche, dans le cadre de rachats individuels, la négociation se faisait entre le maître et son captif, mais toujours en présence d'un témoin. Quel que soit le cas de figure, la transaction était systématiquement consignée dans un contrat écrit, servant de preuve juridique de l'affranchissement et garantissant la reconnaissance du nouveau statut du captif (Sadok, 2008). Dans le contexte de l'Afrique subsaharienne, la captivité a revêtu une importance stratégique, en particulier au XIXe siècle, dans le processus de formation et de consolidation de certains États centralisés. Le royaume mossi en est un exemple. En effet, le recours à la captivité a contribué de manière

significative à l'émergence et au fonctionnement du royaume de Ouagadougou, tant sur le plan économique que politique.

Sur le plan économique, les captifs représentaient une main-d'œuvre indispensable, mobilisée dans les activités économiques qui participaient à la prospérité du royaume. Politiquement, la captivité permettait au pouvoir central d'asseoir son autorité en consolidant la puissance de l'armée royale, à laquelle les captifs apportaient un appui logistique et humain non négligeable. Ce système contribuait ainsi à garantir l'hégémonie de Ouagadougou sur les territoires environnants, affirmant sa suprématie régionale (Bazemo, 1993).

La société malinké et bambara du Soudan français ne saurait être considérée comme étrangère à ce système. À cette époque, elle se caractérise par une structure fondamentalement inégalitaire, où les pesanteurs sociales s'exercent à tous les niveaux de la vie sociale. Diverses catégories d'hommes la composent, mais ce sont principalement les captifs qui retiennent l'attention dans le cadre de cette étude : on distingue ainsi les captifs de cases, les captifs de guerre et les captifs issus de la traite.

Les captifs de cases, ou *worosso*, sont des individus nés au sein de la famille du maître, mais issus d'une mère captive. Ils bénéficient d'un traitement respectueux et ne peuvent être vendus, pas plus qu'ils ne peuvent eux-mêmes détenir des captifs. Ils éprouvent souvent un attachement si fort à leur maître qu'il leur est difficile de le quitter. Viennent ensuite les captifs de guerre, issus des prises réalisées lors des périodes de troubles ou de crises dans une région. Généralement capturés jeunes, ils grandissent aux côtés des enfants de leurs maîtres. Enfin, les captifs de traite sont des individus non libres qui subissent des maltraitances, non pas de la part de leurs maîtres, mais plutôt du vendeur qui les transporte depuis le lieu de la razzia jusqu'au lieu de vente. Toutefois, cette souffrance ne dure que le temps nécessaire avant leur achat par un maître (Pérignon, 1901, pp.51-53). L'une des causes majeures de la captivité est la guerre et l'instabilité.

Profitant des crises et de l'instabilité régnant dans une région, les marchands dioula, véritables trafiquants d'esclaves, acquièrent des captifs qu'ils revendent dans d'autres contrées. Parallèlement, ils commercent divers produits en attendant qu'un

nouveau conflit éclate ailleurs, afin de se rassembler de nouveau sur les marchés d'esclaves (Guillaumet, 1894, pp.122-123). L'exemple de la région du Ouassoulou, en Guinée française, corrobore l'observation de Guillaumet, dans la mesure où cette zone, l'une des plus peuplées, constitue une source importante d'esclaves pour les marchands dioula, du fait de l'instabilité qui y règne de manière chronique à cette époque. Le mode d'acquisition des esclaves s'opère ainsi : les villages en conflit s'enlèvent mutuellement des jeunes hommes, des femmes et des enfants, que les Dioula achètent ensuite pour les revendre sur les marchés de Kankan, Dialakoro et Tengréla. Ce trafic, perçu comme un moyen lucratif et bien enraciné dans les pratiques locales, conduit parfois des chefs de village à vendre leurs propres sujets, de même que certains pères de famille cèdent leurs propres enfants (Gallieni, 1885).

Contrairement à l'affirmation de Guillaumet en revanche, la guerre entre villages ne constitue pas le seul vecteur du trafic d'esclaves, bien que les périodes d'instabilité favorisent indéniablement son essor. Dans les relations sociales, la coutume malinké et bambara au XIXe siècle autorisait un père à vendre un membre de sa propre famille en esclavage en guise de sanction pour une faute grave, et ce, même en période de stabilité⁴⁰. Les cas relatifs à cette pratique restent rares, mais l'objectif sous-jacent peut être interprété ainsi : un individu incapable d'honorer sa famille par une conduite exemplaire est considéré comme valant moins qu'un simple bien matériel.

Cependant, c'est avec Raymonde Bonnetain que l'on trouve une analyse plus détaillée des conditions de vie des captifs. L'auteure les classe en trois catégories, à l'instar de Pérignon mentionné précédemment : d'abord le captif acheté, ensuite celui né au sein du foyer et issu de parents captifs, enfin celui que le sort de la guerre condamne à l'esclavage. Le premier est considéré non comme un esclave, mais plutôt comme un domestique, bénéficiant d'un traitement si favorable qu'il est souvent assimilé aux membres de la famille de son maître. Le deuxième, quant à lui, fait intégralement partie du noyau familial, en raison du fait que le maître est lui-même

⁴⁰ ANM, ID189, Coutumier bambara dans le cercle de Bougouni 1932.

le père biologique. Dans ce cas, l'enfant porte le nom du maître de sa mère ainsi que le titre de « captif de case », ou *worosso* en malinké, signifiant littéralement « natif de la maison » ou « natif de la cour ». La mère est affranchie, l'enfant est libre et intégré en tant que membre de la famille du maître, bien qu'il ne puisse prétendre à la qualité d'héritier. Le troisième groupe, enfin, celui des captifs de guerre, endure des souffrances bien plus intenses. Ces individus font souvent l'objet d'un trafic à longue distance, les éloignant de leur région d'origine pour être vendus sur des territoires aux cultures et coutumes différentes. À titre d'exemple, Samori Touré saisissait les habitants de certains villages du Soudan français afin de les échanger dans les colonies anglaises de Sierra Leone contre des fusils à répétition et des chevaux (Bonnetain, 2007, pp.45-48). L'esclave est ainsi considéré et utilisé comme un instrument d'acquisition de biens matériels selon les besoins, et non pas en tant qu'être inférieur ou déshumanisé.

Dans certains cas, la politique d'émancipation des femmes esclaves se manifeste par l'établissement de relations conjugales avec des hommes libres, en particulier des Européens. Des témoignages attestent qu'au Soudan, de telles liaisons intimes existaient entre des femmes africaines et des Européens, à travers lesquelles ces femmes esclaves obtenaient leur affranchissement (Rodet, 2022).

Les principes encadrant les relations entre maîtres et esclaves sont clairement établis. Si, en théorie, le maître dispose d'un droit absolu y compris celui de vie et de mort sur son esclave, la réalité pratique montre que l'exécution d'un captif demeure exceptionnelle. Les sources documentaires rapportant de tels cas sont quasi inexistantes, tant cet acte ne pouvait être envisagé que dans des circonstances extrêmement graves, comme un adultère impliquant l'une des épouses du maître. S'agissant du captif de guerre, bien que sa condition soit souvent perçue comme misérable, elle n'échappe pas à une certaine régulation. TRAORÉ Daouda ne dit rien d'autre lorsqu'il révèle :

Les usages exigent qu'un prisonnier de guerre soit immédiatement présenté au *Dougoutigui* ou *Fama* (autorité politique), qui peut décider de le conserver comme domestique personnel ou, au contraire, de

l'intégrer dans sa garde ou son armée. Dans ce dernier cas, le captif est affranchi et peut accéder au rang de dignitaire ou de noble⁴¹.

Malgré cette asymétrie de la relation, le maître est également tenu à certaines obligations envers son esclave. Il lui incombe de pourvoir à sa subsistance, de lui assurer protection, logement, ainsi que, dans certains cas, de lui procurer une épouse. Ces devoirs relèvent des éléments fondamentaux jugés indispensables à la dignité et à l'existence de tout être humain⁴².

Ainsi, il serait excessif de considérer que les captifs étaient systématiquement traités de manière inhumaine. Certes, des actes de violence et de maltraitance ont existé et ont marqué les conditions de vie des esclaves. Toutefois, il convient de reconnaître que la société traditionnelle leur garantissait un minimum de droits, notamment le respect de leur dignité. Cette organisation sociale, bien que hiérarchisée et inégalitaire, s'inscrivait dans une logique interne qui ne s'accordait guère avec la nouvelle forme de domination incarnée par la colonisation française, laquelle visait un contrôle accru des populations locales dans une perspective essentiellement économique.

2. L'interdiction de la captivité à des fins économiques : une stratégie de renforcement de la main-d'œuvre coloniale

L'interdiction de la captivité s'inscrit dans une stratégie minutieusement élaborée sous la direction du lieutenant-colonel Gallieni, stratégie dont découle l'expression « villages de liberté », apparue à partir de 1887.

Elle (cette expression) désigne une agglomération de captifs libérés que l'Administration garde sous son contrôle, au moins temporaire, à la fois pour les défendre contre d'éventuelles tentatives de reprise de leurs anciens maîtres et pour les aider à subvenir à leurs besoins, car au moment de leur affranchissement, ils sont dans un total dénuement et incapables d'initiative (Bouche, 1968, p.1).

Introduit dès les premières lignes du travail de l'auteur, le terme villages de liberté ne constitue en réalité qu'un euphémisme destiné à dissimuler une réalité bien

⁴¹ Propos de Daouda TRAORÉ, lors de l'entretien collectif réalisé à Kolondièba, le 16 septembre 2019, en présence de SANGARÉ Mamourou.

⁴² ANM, ID189, « Coutumier bambara dans le cercle de Bougouni 1932 ».

plus dramatique. L'objectif réel de cette manœuvre est de soustraire les captifs à l'autorité de leurs maîtres traditionnels afin de les placer sous le contrôle direct de l'administration coloniale. Toutefois, la mise en œuvre de cette politique d'interdiction passe par l'instauration d'une stabilité durable dans la région.

Le colonisateur ne s'attaque pas d'emblée à la question de la captivité. Sa stratégie consiste d'abord à mettre un terme aux guerres intestines qui minent la région depuis des décennies. En effet, ces conflits récurrents sont perçus comme l'un des principaux facteurs de légitimation du phénomène esclavagiste. Dans un second temps, l'administration coloniale œuvre à faciliter les échanges commerciaux des réseaux marchands dioula, notamment par la sécurisation des voies caravanières. Cette démarche soulève toutefois une apparente contradiction : les marchands dioula étant reconnus comme les principaux acteurs du trafic d'esclaves, sécuriser les axes commerciaux dans le but de fluidifier les échanges ne revient-il pas, en définitive, à favoriser indirectement la continuité du commerce des captifs, ceux-ci faisant partie intégrante des biens échangés ?

Ce paradoxe trouve un éclairage à travers les enquêtes de terrain. En effet, l'insécurité persistante qui régnait sur les voies caravanières avait conduit nombre de marchands dioula à renoncer à leur activité principale, à savoir le commerce à longue distance⁴³.

Ces commerçants se virent ainsi contraints de se limiter à de modestes activités commerciales dans des centres de négoce de proximité, générant des revenus nettement inférieurs. Pour compenser ce manque à gagner, certains en vinrent à vendre des membres de leur propre famille, ou à organiser des razzias capturant hommes, femmes et enfants qu'ils revendaient par la suite sur les marchés esclavagistes. Abordant la question lors d'un entretien collectif, SAMOU Mariko affirme :

Dans tout territoire, la sécurité est essentielle. Elle est le garant de la tranquillité des hommes. Mais l'être humain est parfois de nature à

⁴³ Ladite insécurité était le fait des razzieurs qui cambriolaient les biens des commerçants qui assuraient la connexion entre les centres de productions et les centres de consommation, dans un mouvement d'aller/retour entre le nord et le sud.

s'adapter à toutes les situations. Lorsque les routes commerciales devenaient peu fréquentables du fait des malfaiteurs, nos parents, habitués à la recherche du profit à travers le commerce, trouvaient des solutions palliatives. Le travail de la terre n'étant pas aussi rentable que le commerce, les gens vendaient parfois des membres de leur propre famille pour rechercher du profit. Mais en général, les membres vendus étaient considérés comme indignes, c'est-à-dire des membres dont le chef de famille n'était pas fier.⁴⁴

La sécurisation des routes commerciales visait ainsi à permettre aux marchands dioula de reprendre sereinement leurs activités économiques, dans l'espoir de réduire le recours aux razzias et, par conséquent, de limiter le phénomène de la captivité dans la région.

Des mesures concrètes sont entreprises afin d'assurer la stabilité des territoires. En 1893, en effet, les Français conquièrent la région de Bougouni, alors tenue par les troupes de Samori Touré. Dans leur projet d'expansion au Soudan français jusqu'en Côte d'Ivoire, ils adoptent une politique de « pacification » accompagnée de la construction de forts et postes militaires, notamment à Bamako en 1883 puis à Bougouni en 1893. La défaite de Samori, contraint à se replier plus au Sud, à Samatiguila, offre aux forces françaises une marge de manœuvre significative pour assiéger la région. Leurs efforts initiaux se concentrent sur la réhabilitation et la stabilisation du territoire, avec pour objectif majeur l'interdiction de la captivité, notamment par la mise en œuvre d'une stratégie de libération des esclaves, déjà amorcée depuis près d'une décennie dans d'autres régions. Par ailleurs, des mesures d'accompagnement sont mises en place, y compris la suspension temporaire de l'impôt jusqu'à la reprise effective des activités économiques, pour permettre aux populations de retrouver une vie relativement paisible.

Aucun impôt ne devrait être demandé jusqu'à nouvel ordre si ce n'est les corvées nécessaires à l'installation de vos postes, et les porteurs qui vous seraient indispensables ; mais je désire que vous ne preniez de porteur qu'en cas absolu de nécessité. Vous aurez à demander à Bamako, lorsque le moment sera venu, les grains nécessaires pour permettre à ces

⁴⁴ Témoignage de Mariko SAMOU, entretien collectif réalisé à Bougouni le 18 septembre 2019. Ces propos ont été confirmés par Yahaya KOUMA lors de l'entretien collectif réalisé à Tengréla, le 12 janvier 2020.

populations de préparer de nouvelles récoltes et de vivre jusqu'à ces récoltes⁴⁵.

Ce message du colonel Bornier offre aux populations une lueur d'espoir et un sentiment de satisfaction. Toutefois, dans les faits, il s'apparente davantage à une supercherie visant à instaurer un climat de confiance et de complicité. Cette stratégie permet aux populations de disposer du temps nécessaire pour reconstituer leur économie locale, facilitant ainsi leur exploitation ultérieure par l'administration coloniale.

La stratégie de libération, qui a conduit à la création des villages de liberté, s'est déployée de manière méthodiquement organisée, en parallèle avec la conquête militaire du Soudan. Marie Rodet souligne d'ailleurs que les esclaves, une fois affranchis, engendrent d'importants mouvements migratoires vers les régions récemment conquises et pacifiées par l'autorité coloniale. Cet exode résulte en grande partie de captifs qui échappent à la tutelle de leur maître, manifestant ainsi une volonté d'émancipation (Rodet, 2010, pp. 235-247).

Cette émancipation des esclaves vis-à-vis de la tutelle de leurs maîtres repose en effet sur un cadre réglementaire instauré entre 1887 et 1888, visant à établir une forme d'égalité dans les relations maître / esclave. Un captif est considéré comme pleinement affranchi dès lors qu'il parvient à se soustraire à la domination de son maître et à s'installer dans un village de liberté. Par exemple, quatre villages de liberté ont accueilli des esclaves fugitifs après la chute de Sikasso en 1898. Si cette évolution constitue une avancée apparente pour les captifs, elle dissimule en réalité un intérêt inavoué : la recherche d'une main-d'œuvre coloniale. En effet, un esclave soumis à l'autorité exclusive de son maître ne peut être employé sans le consentement de celui-ci, ce qui implique que les captifs de la région demeurent inaccessibles à l'administration coloniale tant qu'ils restent sous la domination de leurs maîtres traditionnels.

⁴⁵ ANM, IE 27-28, « Rapport politique Bougouni, lettre du colonel Bornier, commandant supérieur (13 décembre 1893) ».

Cette interdiction suscite des réactions contrastées dans la région : elle est accueillie favorablement par les esclaves, du moins dans un premier temps, mais perçue défavorablement par les maîtres, qui se retrouvent incapables de s'opposer à cette nouvelle donne. Cette impuissance des maîtres à contrecarrer la règle nouvellement instaurée encourage les esclaves à renforcer leur volonté d'émancipation, s'appuyant sur la protection supposée bienveillante des autorités coloniales, notamment dans la région de Bougouni. La confiance des populations envers l'administration coloniale trouve sa source dans la libération de Bougouni. En effet, les Français avaient mené une campagne militaire contre Samori Touré, qui assiégeait cette région, le contraignant finalement à se replier vers le Sud. Le pouvoir colonial estime dès lors exercer un contrôle absolu sur la région, d'autant que plusieurs détenteurs d'esclaves se trouvent impuissants face à la détermination de leurs anciens sujets à recouvrer la liberté.

Un exemple concret illustre cette situation dans la région. Dans son rapport daté du 10 mai 1907, le commis des affaires indigènes de Bougouni informe le commandant de cercle d'un cas d'affranchissement. Siri Doumbia, originaire du village de Zoumou dans le canton de Ziendougou, sollicite l'intervention de l'administration française afin d'obtenir l'autorisation de quitter son maître pour regagner son village natal. Cette esclave, mère de trois enfants, déclare avoir été capturée et vendue en 1905 dans la région de Ségou, avant d'être transférée, à la suite d'un second trafic, dans la région de Bougouni, aux mains de Siri Mori Fomba. Grâce à l'intervention administrative, Siri Doumbia obtient gain de cause et jouit désormais de la liberté de ses mouvements. Le trafiquant Siri Mori Fomba est arrêté et, dans ses aveux, reconnaît avoir acquis la captive en échange de deux vaches, un bœuf et 5 000 cauris. Selon le rapport, il est finalement condamné à trois ans d'emprisonnement, à une amende de 500 francs, ainsi qu'à la saisie de toutes ses marchandises. Auparavant, Bokary Mariko, chef de canton, avait subi une peine similaire : cinq ans

d'emprisonnement et une amende de 1 000 francs, pour trafic ou complicité de trafic d'esclaves⁴⁶.

Ces faits apportent un éclairage sur les méthodes employées par les trafiquants d'esclaves ainsi que sur le fonctionnement global du système. Ils révèlent également la détermination et la rigueur avec lesquelles l'administration française, cherchant à asseoir son autorité dans la région, s'efforce d'éradiquer la captivité. Toutefois, ces manœuvres coloniales, aussi minutieusement préparées et appliquées soient-elles, produisent l'effet inverse. Alors que la sécurisation des routes commerciales et l'instauration de la stabilité régionale étaient censées mettre fin au trafic, la réaction de l'élite marchande dioula est tout autre : ces commerçants adoptent des stratégies de contournement afin de poursuivre un trafic vivement combattu par le colonisateur.

3. Le non-respect des règles d'interdiction et continuité du trafic d'esclaves par les marchands dioula

Le projet de domination coloniale en Afrique ne s'est pas réalisé sans heurts, contestations ni résistances. La plupart des rapports d'administrateurs coloniaux en Afrique insistent sur les méthodes de conquête territoriale, tout en passant sous silence la question des résistances des populations locales. Celles-ci sont souvent décrites comme sauvages et sanguinaires lorsqu'elles s'opposent activement à la domination, mais qualifiées de pacifiques et raisonnables lorsqu'elles y restent passives. Ce paradigme, qui a longtemps façonné une histoire hégémonique, mérite d'être déconstruit par une relecture attentive des données. En effet, les méthodes de conquête étaient elles-mêmes mal organisées et les effectifs des agents coloniaux insuffisants, les contraignant à recruter parmi les colonisés, des hommes jugés loyaux afin de les assister dans leur tâche. Cette quête d'appui interne ne s'est pas opérée sans conséquences, car,

en bref, pratiquement toutes les sortes de sociétés africaines résistèrent et la résistance se manifesta pratiquement dans toutes les régions de pénétration européenne. Nous pouvons l'admettre comme une réalité qui ne demande plus à être développée. Ce qu'il nous faut faire désormais,

⁴⁶ ANM, IE 27-28, « Rapport politique Bougouni (1894-1920), Rapport politique n°72 du commis des affaires indigènes à monsieur l'administrateur du cercle de Bougouni en février 1907 ».

c'est abandonner la classification par l'interprétation. C'est au lieu de nous contenter de démontrer qu'il y a eu résistance, de déterminer et d'expliquer les divers degrés d'intensité de cette résistance (Ranger, 1987, p.69).

Deux formes de résilience doivent être envisagées ici : d'une part, le non-respect de l'interdiction qui entraîne la persistance de la captivité ; d'autre part, la réticence ou le sabotage des esclaves affranchis, qui se traduit par une indisponibilité de la main-d'œuvre destinée aux travaux coloniaux.

La persistance de l'esclavage pratiqué par les marchands dioula demeure avérée, malgré son interdiction formelle par l'administration coloniale française. Après leur victoire sur Samori à Bougouni, les Français y établissent un poste militaire et instaurent un ensemble de lois, parmi lesquelles l'interdiction de la captivité figure comme la plus rigoureuse. Néanmoins, les marchands dioula poursuivent leurs activités de trafic d'esclaves, comme en témoigne de manière exemplaire l'affaire Siré Diakité.

Dans son rapport de 1894 relatif à la situation du pays, l'adjoint du commandant du cercle de Bougouni attire l'attention du gouverneur général de la colonie du Soudan sur un fait préoccupant. Le 27 février 1894, les habitants de Faradiélé, village situé à proximité de Bougouni, conduisent au poste 25 Dioula, 9 femmes captives et 39 paniers de cola en provenance de Samatiguila. Les 25 Dioula sont identifiés comme des trafiquants d'esclaves, tandis que les femmes et les paniers de cola constituent des produits d'échange. Il apparaît qu'il s'agit d'un réseau bien organisé, dirigé par un certain Siré Diakité, employé de deux Français, Martin et Louis Desmet, propriétaires d'une maison de commerce à Saint-Louis. Selon les aveux de Siré Diakité, Martin et Louis Desmet disposent d'un intermédiaire à Podor (Sénégal), chargé de transmettre aux Dioulas des marchandises expédiées depuis Saint-Louis, destinées à être échangées contre des captifs, lesquels sont ensuite vendus à des familles aisées de la région. Ce trafic est naturellement sanctionné par l'administration de Bougouni, qui ordonne la libération des captifs, la saisie des

marchandises, notamment les paniers de cola, ainsi que de deux ânes servant de moyen de transport⁴⁷.

Cette affaire illustre clairement la persistance de la captivité dans la région, peu après son interdiction officielle. Deux constats majeurs se dégagent : d'une part, la résilience de certaines populations face à la pression coloniale, les marchands dioula déployant des stratégies pour préserver leurs intérêts économiques, d'autre part, se dessine un partenariat opportuniste entre hommes d'affaires français et africains, incarné ici par Martin et Louis Desmet, témoignant d'une dynamique complexe de domination et de résistance.

Même affranchis, les esclaves libérés ne se sont pas systématiquement placés au service du colonisateur. Si l'interdiction de la captivité n'a pas produit l'effet escompté, qu'en a-t-il été de l'attitude de ces anciens captifs ? La question cruciale de la main-d'œuvre, qui avait motivé l'initiative coloniale d'interdire la captivité, demeure entière, malgré les mouvements migratoires de retour et le repeuplement progressif des régions conquises telles que Bougouni après le retrait de Samori.

Les habitants de la région sont essentiellement des cultivateurs. Avec l'interdiction de l'esclavage et le statut de Bougouni comme l'un des villages de liberté les plus renommés, chacun s'adonne désormais à l'exploitation de la terre à titre individuel, d'autant que la région dispose de vastes terres cultivables. Certaines populations acceptent occasionnellement d'effectuer du portage, mais pour une rémunération dérisoire de 50 centimes à 1 franc selon le service. D'autres, notamment quelques tirailleurs, travaillent sur les chantiers du chemin de fer de la Guinée ou du Moyen-Niger, mais uniquement après leurs récoltes. Toutefois, bien qu'ils respectent les consignes relatives à ces travaux, ils refusent catégoriquement d'établir avec leurs employeurs des contrats écrits et formels⁴⁸.

En d'autres termes, bien que cette main-d'œuvre soit désormais disponible, ces hommes se consacrent prioritairement à la reconstruction de leur existence et

⁴⁷ ANM, IE 27-28, « Rapport politique Bougouni (1894-1920) : rapport du lieutenant adjoint au commandant de cercle de Bougouni, à monsieur le gouverneur général du Soudan français. »

⁴⁸ ANS, 1G303, « Monographie du cercle de Bougouni (1904) ».

accordent peu, voire aucun intérêt aux travaux coloniaux. Leur refus catégorique de signer des contrats écrits témoigne de cette réticence, traduisant leur volonté d'éviter un engagement formel qui les contraindrait à travailler exclusivement pour l'administration coloniale, au détriment de leurs propres activités. Ces dernières leur fournissent en effet une partie de leur subsistance ainsi qu'un moyen d'échange avec les marchands dioula, qui, profitant de la sécurisation des voies de communication, reprennent à leur tour leurs activités commerciales.

La sécurisation des routes commerciales constitue pour les marchands dioula un nouvel élan, qui permet la perpétuation du trafic d'esclaves. Les mesures d'interdiction instaurées au cours de la seconde moitié du XIXe siècle n'ont guère réussi à dissuader les populations concernées. Par ailleurs, l'esclavage domestique perdure tout au long du XIXe siècle, en particulier en Afrique soudano-sahélienne. Ce phénomène, à la fois économique et social, est intimement lié à l'islam, puisque le Coran et les Hadiths, sources fondamentales de la charia, ne condamnent pas explicitement cette pratique, mais en encadrent strictement l'exercice, prescrivant notamment une humanisation et une fraternisation des rapports entre maître et esclave (Ledoux, 1997, pp.19-23).

La même situation se manifeste dans les régions de Sikasso et de Tengréla, situées plus au sud, avec toutefois une nuance importante. La disponibilité de la main-d'œuvre y fluctue selon les saisons : la période allant de la fin avril à novembre correspond à la saison des pluies, propice aux travaux agricoles, rendant ainsi la main-d'œuvre particulièrement rare. En revanche, durant la saison sèche, cette main-d'œuvre devient plus abondante. Ce qui retient ici l'attention, c'est que le pays de Sikasso comptait encore un nombre important de captifs au début du XIXe siècle. On pourrait en déduire que l'interdiction de la captivité n'y est pas encore pleinement appliquée, malgré la prise de la ville de Sikasso en 1898, événement qui entraîna la chute définitive de l'État du Kéné Dougou (Colliaux, 1924). Il convient donc d'établir un état des lieux concernant la persistance de l'esclavage à Sikasso, et ce, malgré la présence effective de l'administration française, laquelle considérait ce phénomène comme une forme d'exploitation humaine inadmissible.

Dans la région de Sikasso, certains maîtres possèdent parfois plusieurs dizaines d'esclaves qu'ils emploient dans leurs champs durant la saison des pluies, qui marque la période des récoltes. Toutefois, en saison sèche, ces mêmes propriétaires endossent le rôle d'entrepreneurs en recrutant leurs esclaves pour l'exploitation, le transport ou le colportage des lianes de caoutchouc au profit du colonisateur. Ainsi, même lorsque l'esclave est rémunéré individuellement pour son travail, il est contraint de reverser une part de ses gains à son maître⁴⁹.

À l'analyse, on pourrait croire que les détenteurs d'esclaves, contraints par l'administration coloniale, utilisent leurs captifs pour les travaux imposés. Cependant, cette interprétation perd de sa pertinence dès lors que les maîtres perçoivent une part des rémunérations versées à leurs esclaves. Par ailleurs, bien que l'administration ait formellement interdit la captivité à Bougouni, elle se montre tolérante envers cette pratique, du moment qu'elle peut assurer un approvisionnement en main-d'œuvre, même si elle aurait préféré avoir un contrôle direct sur les travailleurs⁵⁰.

Conclusion

L'esclavage, phénomène ancestral, ne trouve pas son origine dans la colonisation européenne de l'Afrique, mais s'inscrit dans les traditions et coutumes africaines. Régulé par des normes coutumières, le statut de l'esclave domestique ne se résumait pas systématiquement à la maltraitance et à la misère, contrairement aux idées reçues. L'esclave, bien que soumis à des devoirs, bénéficiait également de certains droits vis-à-vis de son maître. C'est ce système pluriséculaire que le colonisateur français, à partir du XIXe siècle, a tenté d'interdire ou d'exploiter selon ses propres intérêts. Face à cette entreprise, les populations locales, esclaves et marchands dioula, ont adopté des attitudes souvent contraires aux desseins coloniaux,

⁴⁹ ANS, « 1G322 Monographie du cercle de Sikasso (1904), main d'œuvre ».

⁵⁰ C'est-à-dire avoir un contact direct avec les employés des travaux coloniaux, et indirectement, pour dire que ces travailleurs leurs sont mis à disposition par leurs maîtres. Mais peu importe, pour autant que la main d'œuvre soit disponible pour les travaux.

donnant lieu à une interaction complexe mêlant domination et résilience. Cette dynamique vient ainsi déconstruire le paradigme simpliste de la « tolérance » ou du « laisser-faire », selon lequel le colonisateur ne réagirait que lorsque la captivité contrarie ses intérêts, alors qu'il fermerait les yeux lorsqu'elle lui est profitable.

Les Dioula, véritables élites marchandes de la région, ont su, à plusieurs reprises, retourner la situation à leur avantage, poursuivant le commerce des esclaves en dépit des sanctions imposées par l'administration coloniale. Par cette posture, ils refusent de se soumettre passivement à l'ordre colonial, et s'imposent comme des acteurs majeurs, voire incontournables, d'un système que la puissance étrangère souhaitait pourtant entièrement contrôler. Même lorsque la France parvient à faire interdire officiellement la captivité, les anciens captifs affranchis, que l'administration coloniale ambitionnait d'employer de manière permanente aux travaux publics, demeurent fidèles à leurs priorités. Attachés à leur mode de vie traditionnel, ils privilégient le petit commerce, les travaux agricoles et la collecte des ressources destinées à subvenir à leurs besoins quotidiens, s'opposant ainsi, de manière subtile mais déterminée, à l'assimilation coloniale.

Au-delà des éléments développés, il convient de souligner que cette étude n'a guère pour vocation de défendre ni de justifier l'esclavage ou la captivité. Elle s'inscrit plutôt dans une démarche critique qui vise à déconstruire l'idée selon laquelle la France aurait imposé ses décisions de manière unilatérale, sans rencontrer de réponses contraires de la part des populations locales, et aurait dirigé la situation avec autorité absolue. La persistance des réseaux marchands africains dans l'hinterland soudanais au XIXe siècle, en dépit de l'implantation des navires commerciaux européens sur les côtes africaines, est une illustration significative de la contestation de l'autorité coloniale. Cette continuité des réseaux marchands africains renforce la légitimité historique de ces Dioulas, et s'inscrit dans une dynamique plus large de contestation de l'ordre colonial, qui mérite une attention particulière et une étude approfondie.

Sources et références bibliographiques**1- Sources orales**

Nom et prénom (s)	Profil et âge	Date et lieu d'entretien	Sujets d'entretien
Entretien collectif avec :			
BALLO Zakaria	Agriculteur à Tengréla 78 ans		Le phénomène de l'esclavage dans la région de Tengréla
COULIBALY Souleymane	Chef du canton Kadlé (Tengréla) 77 ans		
DIARRASSOUBA Broulaye	Agriculteur, descendant de Sikaba Diarrassouba, premier Malinké installé sur le site de Tengréla 60 ans	12 janvier 2020 à Tengréla	L'ingérence de l'administration coloniale dans les affaires politiques de la région de la Bagoé
KOUMA Yahaya	Imam de la mosquée centrale de Tengréla 97 ans		

KOUMA Zoumanan	Commerçant et transporteur à Tengréla 77 ans		
TRAORÉ Issa	Agriculteur à Tengréla 67 ans		
Entretien collectif avec : GASSAMA Boulekassoum Mahamane SAMOU Mariko	Enseignant à la retraite à Bougouni 68 ans Conseiller pédagogique à la retraite à Bougouni 67 ans	18 septembre 2019 à Bougouni	Le phénomène de l'esclavage dans la région de Bougouni
Entretien collectif avec : SANGARÉ Mamourou TRAORÉ Daouda	Chef du village de Kadiana 63 ans Ancien directeur du second cycle à Kolondièba 69 ans	16 septembre 2019 à Kolondièba	Le phénomène de l'esclavage dans la région de Bougouni

2- Sources d'archives (ANM et ANS)

ANM, ID189, « Coutumier bambara dans le cercle de Bougouni 1932. »

ANM, IE 27-28, « Rapport politique Bougouni (1894 - 1920) »

ANS, 1G303, « Monographie du cercle de Bougouni (1904) »

ANS, « 1G322 Monographie du cercle de Sikasso (1904), main d'œuvre ».

3- Récits de voyages (XIXe-XXe siècle)

BONNETAIN Raymonde (2012), *Une Française au Soudan sur la route de Tombouctou, du Sénégal au Niger*, Paris, l'Harmattan.

GALLIENI Joseph, 1891, *Deux campagnes au Soudan français 1886-1888*, Paris, Librairie Hachette.

GUILLAUMET Edouard (1895), *Le Soudan en 1894 : la vérité sur Tombouctou, l'esclavage au Soudan*, Paris, Albert Savine.

PERIGNON. A (1901), *Haut-Sénégal et Moyen-Niger : Kita et Ségou*, Paris, J. André.

4- Références bibliographiques

BAZEMO Maurice (1993), « Captivité et pouvoirs dans l'ancien royaume de Ouagadougou à la fin du XIXe siècle ». In. *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 19, n°1, p. 191-204.

BOTTE Roger (2000), « L'esclavage africain après l'abolition de 1848. Servitude et droit du sol » In. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 55^e année, n° 5, p. 1009-1037.

BOUCHE Denis (1968), *Les villages de liberté en Afrique noire française 1887-1910*, Paris, Mouton & Co.

BURESI Pascal (2007), « Captifs et rachats de captifs : Du miracle à l'institution », in. *Cahiers de civilisation médiévale*, n° 50, p.113-130.

COLLIEAUX M. (1924), « Contribution à l'étude de l'histoire de l'ancien royaume du Kéné Dougou (1825-1898) », in. *Bulletin du Comité d'Étude Historique et Scientifique de l'Afrique Occidentales Française*, n°1, tome VII, p. 1-42.

FALL Comakha Papis (2023), « Les mobilités dans l'espace ouest-africain aux XIXe et XXe siècles », *Les annales du Sud*, vol.1, n°1, Editions des archives contemporaines, Presses Universitaires de Ziguinchor, p. 110-126.

GRANDMAISON Le Cours Olivier (2010), « La troisième République, les juristes et l'esclavage domestique », *Droits*, n°52, p.75-96.

LEDOUX Sabine (1997), « L'esclavage en Afrique : pérennité et renouveau (l'exemple du Soudan et de la Mauritanie) », in, *L'information géographique*, volume 61, n°1, p.19-23.

RANGER Terence O. (1987), « Initiative et résistance africaines face au partage et à la conquête » pp.66-85, *Histoire générale de l'Afrique : L'Afrique sous la domination coloniale, 1880-1935*, (dir. A. Adu Boahen), Paris, UNESCO, volume VII.

RODET Marie, « Mémoires de l'esclavage dans la région de Kayes, histoire d'une disparition », *Cahier d'Etudes africaines*, (en ligne), 197, 2010, mis en ligne le 10 mai 2012, consulté le 19 avril 2019, URL : <http://journals.openedition.org/etudesafricaines/15854>

RODET Marie « Sexualité, mariage et esclavage et Soudan français à la fin du XIXe siècle », *Clio, Femmes, Genre, Histoire*, pp. 45-64, (en ligne), 33 I 2011, mis en ligne le 1 mai 2011, consulté le 27 avril 2022, lien <https://journals.openedition.org/cli/9991>

SADOK Boubaker, 2008, « Réseaux et techniques de rachat des captifs de la course à Tunis au XVIIIe siècle ». In : *Le commerce des captifs : les intermédiaires dans l'échange et le rachat des prisonniers en Méditerranée, XVe-XVIIIe siècle*, Rome, École Française de Rome, p. 25-46.

TYMOWSKI Michel, « Les esclaves du commandant Quiquandon », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 158 | 2000, mis en ligne le 02 mai 2003, consulté le 05 février 2021, à travers le lien <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.176>